

DELIBERATION DDB2025_046

Nombre de membres du bureau en exercice	
Présents	56
Votants	39
Pouvoirs	46
	7

Date de convocation du Bureau communautaire délibérant du Grand Périgueux le 12 septembre 2025

**LE 18 septembre 2025, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment
convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la
présidence de
M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : M. Olivier GEORGIADES

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ : SOUTIEN À L'ASSOCIATION MÉDECINE PÉRIGORDINE HUMANITAIRE (MPH), DES SOINS MÉDICAUX ET DENTAIRES POUR TOUS - POINT DELIBERANT

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. PROTANO, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. PERPEROT, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme DOAT, M. NOYER, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. COURNIL, M. LACOSTE, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. REYNET, M. TALLET, M. MALLET, M. SERRE, M. CHANSARD, M. VADILLO

POUVOIR(S) :

M. BUFFIERE donne pouvoir à M. DENIS
M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADES
Mme GONTHIER donne pouvoir à Mme SALOMON
M. RATIER donne pouvoir à M. SUDREAU
M. NARDOU donne pouvoir à M. LEGAY
M. MARC donne pouvoir à M. DUCENE
M. MARSAC donne pouvoir à M. PERPEROT

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ : SOUTIEN À L'ASSOCIATION MÉDECINE PÉRIGORDINE HUMANITAIRE (MPH), DES SOINS MÉDICAUX ET DENTAIRES POUR TOUS - POINT DELIBERANT

Vu le code général de collectivités territoriales.

Vu la délibération du conseil communautaire du Grand Périgueux du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire un certain nombre de ces pouvoirs.

Considérant que l'association MPH (Médecine Périgordine Humanitaire anciennement Médecine Pharmaceutique Humanitaire) œuvre depuis 1997 pour permettre l'accès « entièrement gratuit » à des consultations médicales puis des soins dentaires depuis 2012 aux personnes les plus éloignées de la santé et souvent exclues du système de soin.

Que grâce à l'engagement bénévole de professionnels de santé provenant de tout le département en légère hausse depuis 2024 (de 27 à 30 personnes) : 9 médecins (+2), 6 dentistes (+1), 2 pharmaciens, 13 infirmières ; l'association accueille deux fois par semaine (les lundis et jeudis) des patients au 27 rue Fontclaude à Périgueux. Grâce à l'augmentation du nombre de professionnels de santé, il a été possible de revenir au rythme d'avant covid, à savoir 2 permanences/semaine de consultations médicales et 1 permanence de consultations et soins dentaires. Les délais de rdv pour les consultations dentaires sont de 4 à 6 mois.

Que le centre fonctionne également en réseau avec des médecins spécialistes, un laboratoire d'analyse (gratuité des analyses), le centre de radiologie Lakanal (panoramiques dentaires gratuits), la PASS (permanence d'accès aux soins de santé) du Centre hospitalier de Périgueux, le Centre d'examen de santé (CES) de la CPAM et les associations de l'agglomération (ASD, APARE, France Terre d'asile, CCAS, associations caritatives...) afin de permettre une prise en charge globale des patients.

Que bien que non située dans un quartier prioritaire, au vu des missions qu'elle occupe vers les personnes en situation de grande précarité, l'association MPH a été soutenue depuis 2011 par le Grand Périgueux au titre de la politique de la ville. Depuis 2023, les financements relèvent du « droit commun » dans le cadre du Contrat local de santé du Grand Périgueux.

Que les bénéficiaires du Centre de soins médicaux et dentaires gratuits sont des personnes en situation de grande précarité (demandeurs d'emploi, chômeurs, jeunes de moins de 25 ans sans emploi, personnes sans couverture sociale, personnes avec couverture sociale mais sans mutuelle complémentaire, bénéficiaires de RSA, jeunes en rupture familiale, parents isolés, SDF, personnes handicapées, personnes orientées par l'ASD, l'APARE et France Terre d'Asile, de tout âge...).

Considérant qu'il y a des besoins en constante augmentation malgré des professionnels fortement mobilisés.

Qu'en 2024, le nombre de permanences a augmenté de 46 à 63 pour les permanences médicales et de 31 à 44 pour les permanences dentaires. Le nombre d'actes (médical et dentaire) a augmenté de 744 actes à 782 actes entre 2023 et 2024. Pour autant, la durée des consultations n'a pas diminué (une demi-heure en moyenne), parfois rallongée par les délais de traduction. Les patients viennent pour une consultation médicale, mais ils viennent également au « centre de

soins » pour l'accueil et l'écoute, être rassurés sur leur santé, pour sur le dépistage de maladies...

Que les personnes reçues en consultation sont en grande précarité : 35% déclarent avoir un revenu, dont 75% perçoivent soit le RSA, soit une allocation, et 25% ont un emploi très précaire (petits boulots, travail temporaire ou petite retraite, 40% des bénéficiaires déclarent n'avoir aucune ressource et 25% ne répondent pas. En matière de protection sociale santé, 62% déclare une couverture sociale, 20% déclare n'avoir aucune couverture sociale et 18% n'ont pas répondu. 14% des bénéficiaires sont « hébergés » dans des logements précaires (amis -famille -SDF), 47 % sont en Centre d'Accueil et moins de 35% bénéficient d'un domicile fixe. Concernant l'âge des personnes reçues, on observe que les patients étrangers (entre 16 et 50 ans) sont en majorité dans les tranches d'âges jplus jeunes que les patients français (+ de 50 ans). Depuis cette année on observe l'arrivée au centre MPH d'enfants dont l'âge est inférieur à 12 ans. D'après l'association, ces enfants devraient être pris en charge par les services de la PMI du Conseil départemental mais il semblerait que ces services soient saturés. En 2025, l'association prévoit une consultation de psychiatrie.

Dépenses en €		Recettes en €	
Achats (dentisterie, fournitures)	10 400	ARS NA	11 500
Services extérieurs (location locaux)	6 900	CPAM	5 000
Autres services extérieurs	750	CD 24	5 000
Charges de personnel	6 500	Grand Périgueux	3 500
Autres charges de gestion courante	1 950	Ville de Périgueux	1 500
TOTAL	26 500	TOTAL	26 500

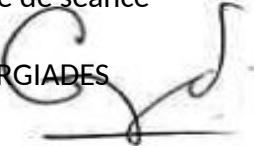
Que le budget de fonctionnement a augmenté de 18 % par rapport à 2023 suite à une augmentation notamment des fournitures de dentisterie. L'engagement des professionnels de santé bénévoles est valorisé à hauteur de 42 000€.

Qu'en 2024, une subvention de 3000€ a été attribuée. Au vu de l'augmentation de l'activité, la demande 2025 porte sur un montant de 3 500€ ; ce qui maintient à 13,5%, la contribution du Grand Périgueux au budget total de fonctionnement du Centre de soins.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- Décide de soutenir le Centre de soins médicaux et dentaires porté par l'association MPH dans le cadre du Contrat local de santé Grand Périgueux à hauteur de 3 500 euros au titre de l'année 2025 ;
- Autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 02/10/2025	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 02/10/2025	Périgueux, le 02/10/2025
Le secrétaire de séance Olivier GEORGIADES 	Le Président Jacques AUZOU 